

Liste rouge des écosystèmes en France : Les rivages rocheux du littoral méditerranéen sous pression

Communiqué de presse – 30 septembre 2022

Suite à la publication en 2020 d'un premier volume de la Liste rouge des écosystèmes côtiers méditerranéens dédié aux dunes côtières et rivages sableux, le Comité français de l'UICN, l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) publient aujourd'hui un second volume sur les rivages rocheux du littoral méditerranéen. Cette évaluation, qui a mobilisé de nombreux experts (universités, Conservatoires botaniques nationaux, Conservatoire du littoral), montre que deux tiers des écosystèmes identifiés sont menacés ou quasi-menacés du fait de l'urbanisation du littoral, de la fréquentation ou encore de la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes. Des actions sont nécessaires pour protéger ce patrimoine écologique exceptionnel, avec des cortèges d'espèces que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en France.

En France, les rivages rocheux représentent près des deux tiers du trait de côte méditerranéen, pour l'essentiel situé en Corse et dans la région PACA. A l'interface entre terre et mer, ils abritent une flore et une microfaune particulières très riches, adaptées à des conditions écologiques contraignantes, liées à l'influence de la mer. Ils constituent également des espaces de haltes migratoires, d'hivernage et de reproduction pour les oiseaux marins, pour la plupart protégés et dont certains sont menacés à l'échelle nationale ou régionale. Leur configuration spatiale, souvent restreinte et fragmentée, les rend particulièrement sensibles aux pressions anthropiques. Dans le cadre de cette étude, ce sont 6 écosystèmes qui ont été évalués : 4 relèvent strictement des côtes rocheuses – des rivages rocheux aux maquis bas littoraux, en passant par les garrigues basses et les phryganes, et 2 sont des cordons et plages de galets.

Le bassin méditerranéen, un point chaud de pressions

Un cocktail de menaces affecte ces écosystèmes et sont à l'origine de leur dégradation. Ils subissent dans l'ensemble les conséquences d'une forte artificialisation du territoire. Au-delà de pertes de surface, la densité urbaine et l'attractivité touristique du littoral entraînent une forte fréquentation de ces milieux qui perturbe la faune et déstructure les milieux.

À cela s'ajoute les effets d'une implantation d'espèces exotiques localement envahissantes et qui contribuent à perturber ces écosystèmes. Enfin, ils sont également menacés par les effets des changements climatiques en cours et à venir, en particulier l'élévation du niveau marin qui entraîne une modification de l'interface terre-mer qu'il est essentiel d'anticiper.

Quatre écosystèmes menacés ou quasi-menacés sur les 6 évalués

Les écosystèmes de plages et cordons de galets sont les plus menacés de cette liste. Avec leurs distributions restreintes et fragmentées, ils sont particulièrement fragiles face aux pressions :

- « En danger », c'est la catégorie retenue pour les plages de galets et graviers à végétation vivace, écosystème que l'on observe plus que très rarement en arrière des plages et cordons de galets ;
- Plus près de la mer, on observe à la limite du milieu terrestre les plages de galets et graviers à végétation pionnière où une végétation temporaire parvient à s'installer à la faveur des apports de laisses de mer et des rares impacts de la mer. Un peu plus commun sur le littoral, cet écosystème est classé dans la catégorie « vulnérable ».

Les falaises et rivages rocheux méditerranéens et les garrigues basses et phryganes du littoral sont également identifiés comme « quasi-menacés ». Les maquis bas et fourrés des côtes rocheuses méditerranéennes sont

quant à eux classés en « préoccupation mineure ». Ce statut ne signifie cependant pas que l'écosystème est à l'abri des menaces, car il nécessite une vigilance pour maintenir son bon état écologique.

Les résultats de cette évaluation font écho à ceux de la Liste rouge des dunes côtières et rivages sableux méditerranéens qui a établi que 7 de ces écosystèmes sur les 9 évalués étaient menacés du fait de l'urbanisation, du recul du trait de côte et de la fréquentation touristique. Ils appellent ainsi à la mise en place d'actions de protection et restauration de ces milieux, dans des régions particulièrement marquées par une forte densité de population et un haut niveau d'artificialisation du littoral.



Quelques exemples de sites pour les 7 écosystèmes méditerranéens évalués (de gauche à droite) :

- Plage de galets et graviers à végétation pionnière, plage de Porto, Ota, Corse (© Jean Ichter) ;
- Plage de galets et graviers à végétation, plage de galets de Fango, Corse (© Pauline Delbosc) ;
- Rivages rocheux, presqu'île de Giens, Hyères, Var (© Virgile Noble, CBN méditerranéen de Porquerolles) ;
- Garrigues basses des côtes rocheuses, Barcaggio, Corse (© Jean Ichter) ;
- Maquis des côtes rocheuses, presqu'île de Giens, Hyères, Var (© Alix Sauve) ;
- Fourrés halonitrophiles des côtes rocheuses, île de Jarre, Marseille, Bouches-du-Rhône (© Julien Ugo, CBN méditerranéen de Porquerolles).

Publication et résultats détaillés disponibles sur :

www.uicn.fr/lre-france/ et <https://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/14182/>

Comité français de l'UICN

Benoît Descombe
Chargé de communication
07 48 11 53 43
benoit.descombe@uicn.fr

Office français de la biodiversité

Florence Barreto
06 98 61 74 85
press@ofb.gouv.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Samya Ramdane
Relations presse
01 40 79 54 40
presse@mnhn.fr

Qu'est-ce que la Liste rouge des écosystèmes et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des écosystèmes est une méthode d'évaluation élaborée par l'UICN qui vise à estimer le risque d'effondrement des écosystèmes selon des standards scientifiquement établis. Ainsi, le résultat de ces évaluations permet d'identifier les écosystèmes menacés et les dynamiques de dégradation. Complémentaire à la Liste rouge des espèces menacées, cette approche vise à apporter une dimension écosystémique aux connaissances relatives aux risques de disparition de la biodiversité. C'est donc un outil d'aide à la décision destiné à faciliter le développement de stratégies de conservation. Ses résultats sont publics et diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Ces évaluations sont le fruit d'une démarche collégiale et partenariale. Elles sont pilotées par le Comité français de l'UICN et PatriNat (OFB, MNHN, CNRS) avec la mobilisation d'experts des écosystèmes qui apportent leurs connaissances et garantissent la qualité des résultats.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 47 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Il rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de gestion des écosystèmes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des écosystèmes.

www.uicn.fr

L'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

www.ofb.gouv.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle

À la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis dans 13 sites en France.

Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics, français et européens, pour les politiques environnementales. Fort de quatre siècles d'histoire des sciences, il demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux.

www.mnhn.fr